


COMMENT JOINDRE LE COMITE DE PARENTS?

Pour tout renseignement :
Secrétariat du Comité de parents

 514 642-9520, poste 19904

 comite-parents@csspi.gouv.qc.ca

 <https://www.cspi.qc.ca/parents/comite-de-parents>

 Suivez-nous !



Fédération des comités de parents du Québec

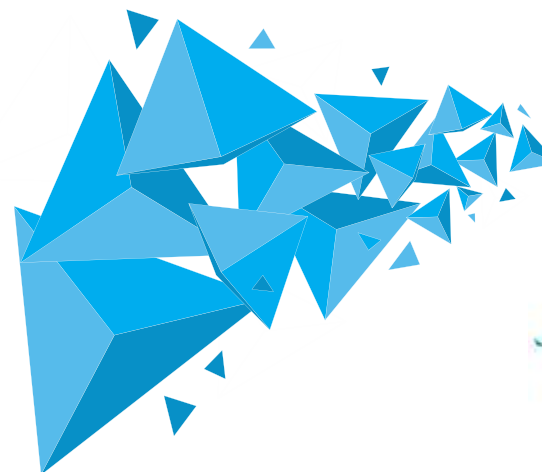
2263, boulevard Louis-XIV

Québec (Québec) G1C 1A4

Téléphone : 418 667-2432

Sans frais : 1 800 463-7268

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le site
web de la FCPQ au : <http://www.fcpq.qc.ca>




LE COMITÉ DE PARENTS CSSPI

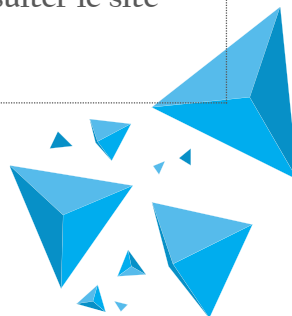
Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île



Centre
de services scolaire
de la Pointe-de-l'Île

Québec 

ENSEMBLE, ENGAGÉS VERS LA RÉUSSITE





POURQUOI ?

- Promouvoir la participation des parents aux activités du CSSPI;
- Représenter les parents de son école auprès du CP;
- Donner son avis au CSSPI en répondant aux consultations tout en reflétant les besoins de son milieu;
- Informer le CSSPI des besoins exprimés par les parents;
- Assurer pleinement la rétro-information;
- Échanger sur les enjeux avec les autres parents des écoles du CSSPI;
- Partager des solutions.

Être membre du Comité de parents requiert une bonne dose d'énergie. C'est une tâche qui demande, bien sûr, temps et disponibilité. Elle requiert des gens prêts à s'investir et convaincus que leurs actions pourront faire la différence pour le mieux-être et la réussite des élèves.

COMMENT PUIS-JE M'IMPLIQUER?

Au début de chaque année scolaire, lors de l'assemblée générale des parents, un appel de candidatures est lancé afin de recueillir le nom de parents intéressés à devenir membre du Conseil d'établissement (CÉ) de leur école. Parmi ceux-ci, un parent est désigné représentant au Comité de parents (CP) et un autre est désigné comme son substitut. Le Comité de parents est formé des représentants de chacune des écoles et d'un représentant du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSÉHDAA). Le Comité de parents désigne ensuite les membres de son exécutif lors de son assemblée générale

QUAND ?

Le représentant et son substitut jouent le rôle d'agent de liaison entre son CÉ et le CP. Les rencontres régulières du Comité de parents (entre 7 et 9 rencontres par année) ont lieu les lundis soir et celles de l'exécutif (entre 7 et 10 rencontres par année) les lundis soir précédents et durent en moyenne 2 h.

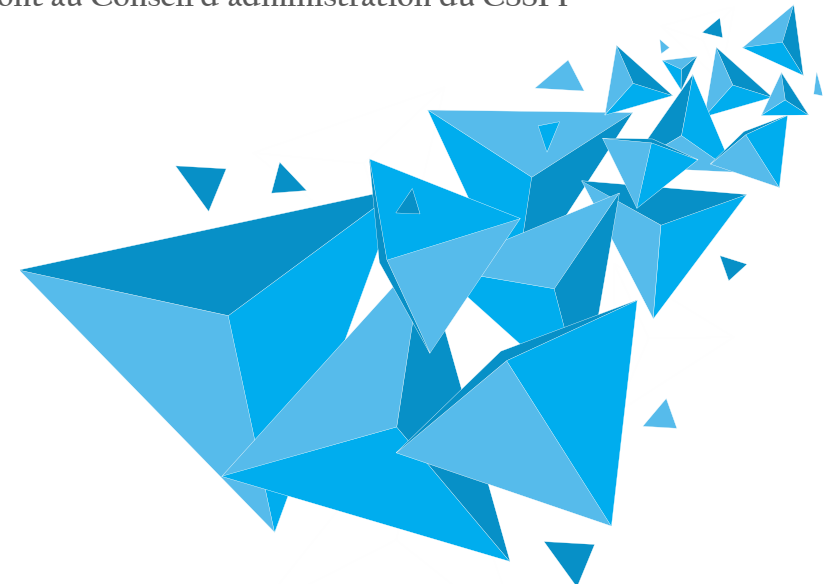
SA COMPOSITION :

Les représentants de chacune des écoles élisent parmi eux les membres de l'exécutif:

- Président du Comité de parents;
- Vice-président du Comité de parents;
- Trésorier;
- 2 délégués à la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ);
- 3 représentants des réseaux des écoles;
- Représentant du CCSÉHDAA (désigné par celui-ci).

Ainsi que :

- Délégué au CCT- Comité consultatif de transport
- 5 membres parents d'un élève pour chacun des districts qui siègeront au Conseil d'administration du CSSPI



ENSEMBLE, ENGAGÉS VERS LA RÉUSSITE